

- Les métropoles - (20pts)

Approuvée avec la loi du 16 décembre 2010, la métropole, intercommunalité située sur un territoire réunissant d'un seul tenant 400 000 habitants autour d'un pôle est aujourd'hui multiple. Deux types de métropoles coexistent. La métropole de droit commun née en 2010 n'a donné lieu qu'à une création, Nice Côte d'Azur. L'obligation posée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 d'élever en métropole le territoire de 400 000 habitants situés autour d'un pôle donne lieu à la création de 9 métropoles par décret de janvier 2015 (Bordeaux, Montpellier)..... La métropole à statut particulier est aussi le fait de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui pose le principe de création volontaire. Le Grand Paris et Aix-Marseille sont d'ailleurs devenus ^{aussi} des métropoles à statut particulier depuis le 1^{er} janvier 2016 du fait de compétences particulières.....

Ces métropoles détiennent les mêmes compétences que la communauté urbaine : le développement économique et l'aménagement du territoire, la culture..... Toutefois, en plus de ces compétences dites de "projets", elles peuvent se voir déléguer certains compétences propres à l'Etat (particulièrement de la métropole) ainsi qu'aux régions et départements. Elles doivent avant tout jouer sur l'attractivité de leur territoire afin de rivaliser avec les métropoles régionales voire internationales..... A ce titre, la Métropole de Lyon n'en détiend pas le nom puisqu'elle n'en a pas le statut. En effet, c'est une collectivité à statut particulier de l'article 72 de la ^{constitution}. Ainsi, les métropoles cachent une pluralité de situations.....